

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DUCT 116 Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) et convention avec l'Association d'éducation populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres (14e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'éducation populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association d'éducation populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2013 à l'Association d'éducation populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres (D00568), dont le siège social est situé 92 bis, rue du Montparnasse (14e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 "Subventions à partir des fonds du Maire - 14e arrondissement", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.